



# VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

**SEANCE DU 29 AVRIL 2026**

Télétransmission Préfecture

Nomenclature : 5.2

Numéro : 094-269400362-20260429

DELCCAS2026.04.29-1-DE

**DELCCAS 2026.04.29 - 1** - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 13 avril 2026.

Les membres du Conseil d'Administration se sont réunis à 18 heures, en mairie, sous la présidence de Madame Hélène LERAITRE, Vice-Présidente, représentant Monsieur Pierre-Michel DELECROIX, Président.

**Etaient présents** : Monsieur Cédric LAUNAY, Madame Nadia LÉCUYER, Madame Jacqueline LAVAL, Monsieur Marc COHEN, Monsieur Hugo KHEYAR, Madame Emma BERNARD, délégués du Conseil Municipal, Madame Ghyslaine LOUIS, Madame Françoise BOUCHEL, Madame Michèle DORGANS, Madame Rosa JURADO, administrateurs nommés.

**Etaient absents, excusés et représentés** : Monsieur Pierre-Michel DELECROIX, Président du CCAS, qui a donné pouvoir à Madame Hélène LERAITRE, Monsieur Pierre GUILLARD, délégué du Conseil Municipal, qui a donné pouvoir à Madame Nadia LÉCUYER, Monsieur Jean-Richard TESSIER, administrateur nommé, qui a donné pouvoir à Madame Jacqueline LAVAL, Madame Marie-Ange MOURGÈRE, administrateur nommé, qui a donné pouvoir à Monsieur Hugo KHEYAR, Madame Michelle FAVRE-BONTÉ, administrateur nommé, qui a donné pouvoir à Madame Ghyslaine LOUIS, Monsieur Thierry COMBEL, administrateur nommé, qui a donné pouvoir à Madame Rosa JURADO.

**Le Conseil d'Administration,**

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'action sociale et des familles,

VU le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration en date du 13 avril 2026.

**Après examen et en avoir délibéré  
A l'unanimité**

**Approuve** le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration en date du 13 avril 2026.

**Dit** que la présente délibération sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet du Val de Marne.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.



La Vice-Présidente du Centre  
Communal d'Action Sociale,

**Hélène LERAITRE**

Certifié Exécutoire par le Président du CCAS

Compte tenu de :

la réception en Préfecture le

*06-05-2026*

et de la publication électronique le

*06-05-2026.*



Pour le Président,  
Le Directeur,